

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 20 (1953)
Heft: 1-2

Artikel: Les seigneuries de Feuillasse et de Mategnin-Cointrin : le château de Feuillasse près Genève [suite et fin]
Autor: Dumont, Eugène-Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-697386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DER SCHWEIZER FAMILIENFORSCHER LE GÉNÉALOGISTE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ZEITSCHRIFT FÜR GENEALOGIE
REVUE SUISSE DE GÉNÉALOGIE

Monatliche Mitteilungen der Schweizerischen
Gesellschaft für Familienforschung

Bulletin mensuel de la Société suisse d'études
généalogiques

Redaktion ad int.: U. F. Hagmann, Bern

XX. JAHRGANG / ANNÉE

1. APRIL 1953, Nr. 1/2

Les seigneuries de Feuillasse et de Mategnin-Cointrin

Le château de Feuillasse près Genève

Par Eugène-Louis Dumont

(Suite et fin)

Le 24 février 1716, Noble et Spectable Samuel De la Maison-neuve vend à Noble Jean Trembley, Sieur ancien Auditeur de la Justice de Genève, assavoir: Son domaine situé au lieu dit à Feuillasse consistant tant en maisons, champs, prés, vignes, hutins, etc., sans aucune réserve, ensemble tous les bestiaux qui lui appartiennent, cuves, tonneaux, outils, meubles, et généralement tout ce qui est dans le dit fond, sauf le linge et la vaisselle d'étain qu'il s'est réservé. La présente vente faite moyennant la somme de onze mille six cents livres argent courant en cette ville.

Fait et prononcé à Genève dans la maison du dit Noble Trembley (Daniel Grosjean, notaire, 28 vol., p. 47).

Jean Trembley, citoyen genevois, 1674-1745: Officier au service de la Hollande, fonctionna comme Auditeur en 1703; en 1712, il se battit à Villmergen où il se distingua. Il avait été nommé Commissaire et Trésorier du premier secours genevois à l'armée bernoise. Rentré à Genève, il remplit les charges de Trésorier de 1722 à 1725; Syndic, en 1726 et 1730, et Syndic de la garde en 1734. C'est en cette dernière qualité que, chargé des mesures de

sûreté publique, dans un moment critique, il ordonna le tamponnement des canons qui se trouvaient dans l'Arsenal du Faubourg de St-Gervais, afin de prévenir toute tentative sérieuse d'insurrection. Ce fait précipita la crise, et à l'instance de la bourgeoisie et du Parti populaire, il fut déposé et banni avec six autres citoyens impliqués dans l'affaire.

Il se retira en son Château de Feuillasse, où il écrivit plusieurs mémoires pour sa défense. Il avait épousé en 1699 Anne, fille de Noble Jean Antoine Lullin, ancien Syndic de Genève, et de Françoise Grenus.

Le 12 janvier 1745, Noble Jean Trembley vend purement, simplement et irrévocablement en la meilleure forme que faire se peut, avec promesse de garantir en cas de troubles et d'éviction, à Messire Hyacinthe de Pingon, Chevalier, Comte, Seigneur de Marlioz, Prangin, Pingon, Mategnin, Cointrin, La Tour de Genève avec ses anciennes dépendances, et autres places, demeurant au dit Marlioz, son domaine situé à «Foliasse», Bailliage de Gex, consistant en maison d'habitation, bâtiments à l'usage de la Campagne, cours, jardin, verger, prés, champs, vignes, hutins, marais, teppes et bois, item la dîme de la Corne de Moens, ainsi qu'elle a été abergée au dit Seigneur Trembley par la Seigneurie de Genève par acte du 28 juin 1720, signé Lect Seigneur Secrétaire d'Etat.

Plus, tous les bestiaux existant présentement au dit domaine, les chevaux, les chariots, carrosses, charrues, harnois et attelages, les cuves et outils, etc. Tous les meubles et ustensiles à l'exception de ceux qui seront mentionnés dans une note signée par les parties.

D'autre part est intervenue au présent acte Dame Anne Lullin, femme du dit Seigneur Trembley, autorisée aux fins des présentes par son mari, par Nobles Jean et Jacques André Trembley, ses fils, majeurs, et par Noble Charles Lullin, Seigneur haut justicier des fiefs de Confignon et Châteauvieux, rière la paroisse de Châlex, coseigneur des fiefs de Corbière, Seigneur ancien Syndic de Genève, son frère, et par Noble François Pictet, Seigneur ancien Syndic de cette République, son beau-frère.

La présente vente faite pour et moyennant la somme de 10 500 écus blancs, de 10 florins 6 sols monnaie de Genève, soit 31 500

livres, argent courant de Genève, pour prix principal et épingles. Fait et passé à Genève dans la maison du dit Trembley, présents Daniel Naville, citoyen et ancien Auditeur de la Justice de Genève, Jean Seguin, maître tondeur, natif de Genève (Delorme, notaire, Vol. VII, p. 560).

L'année suivante, le Comte de Pingon, désirant donner plus d'ampleur à son domaine de Feuillasse, achète à Noble Louis de Conzié, le 10 mai 1746, la terre et Seigneurie de Mategnin et Cointrin ainsi que la cense que le dit Seigneur de Conzié perçoit sur la dîme que la République de Genève retire au dit Mategnin, pour le prix de 18 000 livres. Acte²²⁾ passé à Gex dans la maison de Jeanne-Marie de Poncet, Veuve de Noble Claude-Antoine de Borsat, seigneur de Branvaux, en mains de Jean Charles Girod, notaire royal au bailliage de Gex. Comme au temps des Viry et des Lect, les Seigneuries de Mategnin-Cointrin et Feuillasse se trouvent réunies entre les mains d'un seul propriétaire.

Le Comte de Pingon, peu après son installation, figure aux Assemblées de la noblesse²³⁾ du Pays de Gex, le 8 novembre 1753 et le 31 août 1756. Il mourut le 3 octobre 1770 et fut enseveli le 4 dans l'église de Mategnin. De sa femme Louise Catherine de Malivert de Conflans, il eut Dom Aimé-Vincent-Gaspard, Comte de Sallenove et de Pingon, né au Château de Feuillasse, le 26 octobre 1750. Ce fut sans doute ce dernier qui vendit à Charles-Antoine Perrault de Rutet la terre et Seigneurie de Feuillasse, Mategnin et Cointrin. La vente conclue, le Comte de Pingon se retira en Savoie, où il fit une brillante carrière dans les armes; il avait été décoré de l'ordre de chevalier des SS. Maurice et Lazare.

Il mourut à Genève, où il demeurait momentanément, le 9 avril 1820, dernier de sa race.

Charles-Antoine Perrault avait épousé, en 1774, Louise Claudine, fille de Louis Gaspard Fabry de Gex. La Révolution vint surprendre au Château tous les membres de la famille; ils furent malmenés par les révolutionnaires, qui les internèrent dans les prisons de Gex, et ce n'est que le 11 Thermidor de l'An II (29 juillet

²²⁾ A. V. Manuscrits Vidart, vol. I.

²³⁾ Conseiller le 31 mai 1763. (Baux, Nobiliaire.)

1794) que le représentant du peuple à Gex ordonna la mise en liberté sous surveillance des sœurs Perrault, filles, et Fabry, femme Perrault, tandis que les hommes de leur famille restaient détenus comme suspects dans l'attente du jugement de la Commission Populaire²⁴). Le Château de Feuillasse reçut pendant cette période de nombreuses visites domiciliaires. La Révolution, supprimant les fiefs, mit le point final à l'existence des seigneuries de Mategnin-Cointrin et Feuillasse.

Charles-Antoine Perrault teste à Feuillasse le 2 Germinal de l'An X (23 mars 1802), léguant le Château de Feuillasse à son fils, le Comte Joseph-Hyacinthe-Victor de Perrault de Jotemps de Feuillasse; son autre fils, le Vicomte Alexandre-Gaspard, héritait de 42 000 francs à prendre sur sa terre de Feuillasse. Charles-Antoine Perrault mourut à Feuillasse.

Joseph-Hyacinthe-Victor fut maire de la commune de Meyrin et montra un admirable dévouement lors de l'occupation des troupes autrichiennes dans la commune de Meyrin, en 1813-1814. Il se dépensa sans compter auprès des autorités militaires, afin d'empêcher les pillages auxquels les troupes se livraient quotidiennement. Malheureusement, un incident provoqua le pillage général de la commune, et le Château de Feuillasse ne fut pas épargné.

En 1815, Joseph-Hyacinthe-Victor²⁵) était commissaire du roi Louis XVIII, chevalier de St-Jean de Jérusalem; il mourut à Paris, le 18 avril 1839, sans enfants et ab intestat.

Il laissait pour héritier son frère, le Vicomte Alexandre-Gaspard de Perrault de Jotemps de Feuillasse, ancien officier de marine, chevalier de la légion d'honneur, receveur particulier des finances, demeurant à Gex; ses nièces et son neveu, Andréanne-Marie-Sophie, Louis-Gustave et Marie-Gasparine-Judith-Constance Meynier, enfants de Joseph Meynier, directeur des contributions indirectes, demeurant à Nantua (Ain), et de défunte dame Sophie Perrault; son neveu et sa nièce Marie-Louis de Budé, capitaine au 11^e régiment d'infanterie légère en garnison à Lille (Nord, France), et Louise-Antoinette Zoé de Budé, rentière, demeurant à Fernex, nés

²⁴) «La Révolution dans l'Ain». Philibert Le Duc.

²⁵) Les Perrault de Jotemps conservèrent la nationalité française.

de Claudine-Henriette Perrault de Jotemps de Feuillasse; ses sœurs Armande-Françoise Fanny, rentière, domiciliée à Gex, et Louise-Claire-Eugénie, épouse de Jean-François-Antoine Panissod, rentier, domicilié à Gex. Le 1^{er} juillet 1839, par devant Jean-Charles-Ferdinand Janot et son collègue, notaires à Genève, les dits héritiers abandonnent la succession et notamment le Château de Feuillasse au Vicomte Alexandre-Gaspard. Le domaine était estimé 120 000 francs; le défunt devait à son frère la somme de 49 301 francs 90 ct. qui, ajoutée à celle de 42 000 ci-dessus, forme un capital de 91 301 francs 90 ct.; il ne lui reste qu'à payer à l'hoirie la somme de 22 958 francs 48 ct., déduction faite de sa part s'élevant à un cinquième. Le Juge de Paix Jean-Claude Monpela, de Gex, mandataire de Joseph Meynier allié Perrault, reconnaît que les cohéritiers ont été payés. Détail intéressant dans cet acte de 1839, il est dit que Charles-Antoine Perrault et son fils Joseph-Hyacinthe-Victor possédèrent le Château de Feuillasse pendant plus de trente années chacun.

Le Comte Alexandre-Gaspard, demeuré seul propriétaire de Feuillasse, en profita à peu près le même nombre d'années que les siens; il y mourut le 21 mai 1868. Le 1^{er} février 1869, Messieurs Jules Dumont, bijoutier, demeurant à Meyrin, et Jean Raimbach, employé aux péages, demeurant à Genève, déclarèrent à Pierre-Adolphe Gampert et son collègue, notaires, domiciliés à Genève, avoir parfaitement connu le défunt, qu'il n'a pas laissé de testament, qu'il était marié à Marie-Joséphine-Etiennette Riboud, sa veuve, et qu'il laisse cinq enfants. Le 10 février de la même année, chez le même notaire, les ayants droit à la succession comparaissent ou se faisaient représenter par leur mandataire. La veuve demeurait alors à Mâcon et était représentée par Henri-Gustave Laserre, avocat de Genève. Louis-Victor-Ernest Perrault, Comte de Jotemps, fils du défunt, habitait au Château de la Serrée (Saône-et-Loire) et était représenté par son fils Marie-Alexandre-Stanislas, rentier, demeurant à Genève. Marie-Louise-Hélène-Philiberte Perrault de Jotemps, fille du défunt et veuve de Prosper d'Hauteville, propriétaire, domiciliée à Mâcon, les autres enfants du défunt, Emmanuel, demeurant à Lyon, Léonie, épouse de Philibert Le Duc, inspecteur

des forêts, avec lequel elle demeure à Lons-le-Saulnier (Jura), et Gabrielle, épouse de Jules Harent, propriétaire, avec lequel elle demeure au Château de Grilly (Ain).

Louis-Victor-Ernest Perrault, comte de Jotemps, devint seul propriétaire et conserva le Château de Feuillasse jusqu'en 1895 où, le 6 mars de la même année, il le vendit à Madame Mary-Edna Hall, fille de Georges Chandler, épouse de Charles-Auguste-Stanislas-Ernest Perrault ²⁶⁾, Vicomte de Jotemps, rentier, avec lequel elle est mariée sous le régime de la séparation des biens, et avec lequel elle demeure à Paris, la dite dame représentée par son mari en vertu de procuration passée le 25 février dernier, devant Louis-Ernest Segond, notaire à Paris. La dite vente au prix de 50 000 francs, un acompte de 15 000 francs avait été versé au Comte de Jotemps, vendeur, qu'il reconnaît avoir reçu de l'achèteresse en juin 1894. Cet acte de vente fut passé devant Jean-Pierre-Théodore Fontana et son collègue, notaires à Genève.

Dix ans plus tard, par suite de diverses circonstances, Madame Mary-Edna Hall, propriétaire, domiciliée à Paris, épouse divorcée du Comte de Jotemps, vend le domaine de Feuillasse et institue pour son mandataire André Delebecque, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Genève, aux termes d'une procuration passée devant Pierre-André Charpentier, notaire à Paris, le 5 janvier courant. L'acte de vente fut passé le 24 janvier 1905 par devant Louis Vuagnat et son confrère, notaires à Genève, entre Monsieur Delebecque, mandataire, et la Société de l'Oeuvre des Vieillards et Incurables français, société ayant son siège à Genève et représentée par MM. Jacques Roch, négociant, et Barthélemy Carrier, professeur à l'Ecole des Arts Industriels, demeurant tous deux à Genève. Le «Domaine de Feuillasse» forme au cadastre de la Commune de Meyrin la parcelle N° 1661, feuille 13; il est d'une contenance de 14 hectares, 52 ares, 16 mètres; le dit domaine, vendu pour le prix de 107 000 francs. Depuis 1905, Feuillasse est entre les mains de la même œuvre de bienfaisance.

Le Château a subi passablement de transformations durant les siècles; il est du type des maisons fortes du XV^e siècle, soit le

²⁶⁾ Arrière-petit-fils d'Alexandre-Gaspard.

quadrilatère flanqué d'une tour ronde renfermant l'escalier à vis; le XVIII^e siècle a ouvert quelques grandes fenêtres dans les vieilles murailles et créé le grand escalier donnant accès au 1^{er} étage; une jolie rampe de fer forgé l'orne encore. Au début de notre siècle, on a surélevé l'édifice d'un étage. Tant de transformations ont laissé un intérieur dépourvu de boiseries et de cheminées ornementales. Mais malgré ces mutilations, il conserve encore un certain air de grandeur auquel le promeneur et l'amateur du passé ne sauraient demeurer insensibles.

Sources

Archives d'Etat de Genève. Fief particulier de Mategnin, soit: Grosses, Extraits, Cottets, de 1460 à 1709. Actes notariés. Etat civil.

Registre foncier de Genève.

Manuscripts Vidart.

Das Wappenbuch des Christian Wurstisen

Von W. R. Staehelin, Coppet

In der «Festschrift des Staatsarchivs Basel-Stadt 1899—1949» hat der Verfasser dieser Zeilen versucht, durch einen kurzen Hinweis, die Aufmerksamkeit der oberrheinischen heraldischen und genealogischen Forscher auf das im Staatsarchiv Basel-Stadt aufbewahrte Wappenbuch des 1588 verstorbenen Stadtschreibers, Professor Dr. Christian Wurstisen, zu lenken. Dieses verhältnismässig selten und wenig beachtete Werk, mit seiner Fülle von Nachrichten und Anmerkungen, stellt eine Fundgrube dar mit bisher ungehobenen Schätzen. Unter vielem andern erfahren wir zum Beispiel, dass Georges de Tavannes 1528 starb, und zwar an den Folgen einer in der Trinkstube zum Seufzen in Basel mit etlichen Edel-leuten begangenen Malvasiervöllerei. Dass der letzte Spross des bedeutenden Achtburgergeschlechtes Rot, der 1532 verstorbene Stoffel Rot, mit dem für ihn wenig schmeichelhaften Ausdruck «der gros Unflat» bezeichnet wurde. Dass Marschall Peterman von Eptingen sehr die Freuden des Bechers zu schätzen wusste und dass